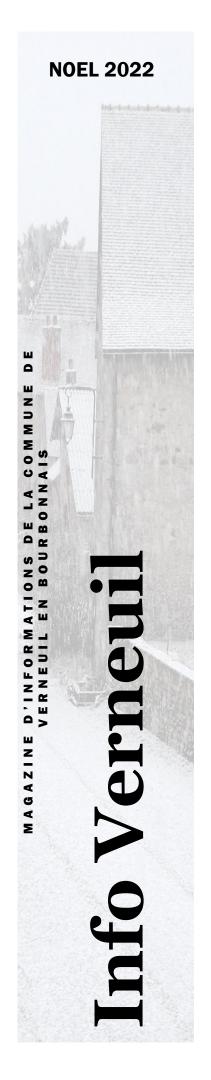
info

VERNEUIL

EN BOURBONNAIS





Edito

Entre nous,

Le marché de noël des Amis du Vieux Verneuil, les décorations de rues et les toits blanchis ont annoncé les fêtes de fin d'année.

Avant cette trêve, nos préoccupations vont comme je l'avais évoqué, aux surcoûts de l'énergie qui va fortement impacter le futur budget. Des arbitrages vont être nécessaires et certains projets seront peut-être re-

tardés. Il est encore trop tôt pour le dire. Ceci n'empêche pas de progresser dans l'avancement des dossiers. C'est ainsi que l'étude thermique sur le bâtiment de l'école nécessaire pour le dépôt de demande de subventions est en cours et qu'en ce qui concerne l'avenir du restaurant, le compromis de vente sera signé en janvier. J'aurai l'occasion d'évoquer ces sujets lors de la cérémonie

des vœux.

Comme l'année qui s'achève a vu plusieurs maisons de Verneuil achetées par des nouveaux propriétaires jeunes, ce dont on ne peut que se réjouir, ce sera aussi l'occasion de les accueillir.

En attendant le plaisir de vous rencontrer ce jour-là, je vous souhaite de bonnes fêtes de noël.

Bien à vous,

Daniel Léger

L'Allier entre Résistance et Occupation

Ce film documentaire initialement prévu en octobre et proposé par Thierry Martin-Douyat est reprogrammé:

vendredi 20 janvier à 20 h salle communale des Tilleuls. Entrée gratuite

film Ce est un voyage guidé à la découverte des lieux où des hommes et des femmes apportent un regard bien réel et nous aident à comprendre et à connaitre ces héros discrets du Bourbonnais. Des plans, des photos d'archives,

des images aériennes et des reconstitutions historiques réhaussent l'ensemble de ce documentaire vérité.



Dans ce numéro :

Edito	2
Vœux ; passionné de billard	3
Conseil municipal du 12/09	4 et 5
Dossier SICTOM	6 à 11
Conseil municipal du 24/10	12 et 13
Toiture école ; repas des aînés	14
Les enfants et le père noël	15

Travaux d'élagage	15
Les lanternes vont s'éteindre ; Verneuil a revêtu ses habits de lumière	16

Fêtons la nouvelle année!



Vœux 2023

Le maire et le conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux

à la salle communale des Tilleuls. Ce sera l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants et de remettre les récompenses aux lauréats du fleurissement.

qui aura lieu le dimanche 15 janvier à 10h45



Passionné de billard!

Passionné de billard depuis l'âge de 16 ans, Pascal Binetruy fréquentait les bars équipés pour s'adonner à ce plaisir avec ses copains.

Petit à petit, les billards ont disparu des bars. En 1985, travaillant à Bobigny, il s'inscrit, avec ses amis, à un club Porte des Lilas dans le 93.

d'Auvergne »

« il devient champion

Arrivé dans l'Allier en 2015, il rejoint le club de Varennes/Allier. Celui-ci ne participant pas à des compétitions, Pascal devient licencié au club de Moulins siégeant au Palais des Sports. Il continue toutefois à s'entraîner sur les deux clubs.

Avec le club de Moulins, il participe à des compétitions dans les

clubs de la région : Moulins, Vichy, Montmarault, Montluçon, Saint-Eloy les Mines, Clermont-Ferrand. Lors de la saison 2021/2022, il devient champion d'Auvergne à la bande dans la catégorie régionale 2. Il espère monter prochainement en régionale 1. On ne peut que lui souhaiter d'atteindre son but!



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Délibération: Lancement consultation et demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant le diagnostic de son réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales

Considérant la loi NOTRe qui a validé le principe du transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement aux Communautés de communes,

Considérant la nécessité de procéder à un diagnostic de son réseau d'assainissement avant ce transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide de lancer une consultation restreinte auprès de trois bureaux d'étude afin que soit réalisé un schéma directeur des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales,
- Mandate le maire pour déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Délibération: Prix du repas du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022-2023

Considérant le bilan 2021 - 2022 laissant apparaître un déficit de 547.82 € qui ne tient pas compte des autres fournitures (matériels et vêtements), ni du salaire des agents.

Considérant la hausse des prix des denrées alimentaires, depuis le début de l'année 2022,

Considérant le choix de la commune de continuer à proposer des produits locaux et de qualité,

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide, malgré le déficit enregistré, de maintenir le prix du repas pour la période scolaire 2022 – 2023, comme suit :

- les enfants, les stagiaires et étudiants extérieurs à 2.80 €
- les employés communaux, les élus et les intervenants scolaires et les personnes extérieures à 5.60 €

Un point sera fait à la fin de l'année 2022, pour voir si les repas doivent être légèrement augmentés.

Délibération: Création d'un site internet

Le maire rappelle que la société Vegaweb qui hébergeait entre autre le site internet de la commune de Verneuil-en-Bourbonnais a cessé ses activités début 2022. Les élus avaient envisagé au moment du vote du budget primitif 2022 de se doter d'un nouveau site internet, si des financements étaient envisageables et avaient sollicité Centre France Publicité pour un devis.

Considérant la demande de subvention déposée en ligne le 4 février 2022, par la commune dans le cadre de la transformation numérique des territoires, pour la création d'un site internet,

Considérant l'arrêté de subvention du 8 août 2022 attribuant à la commune, une subvention de 2333 € sur une dépense subventionnable de 2917 € représentant 80 % de subvention,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ⇒ décide la création d'un site internet pour la commune,
- ⇒ mandate le maire pour reprendre contact avec la société Centre France Publicité.

Délibération : Achat d'une étuve pour la salle communale des Tilleuls

Considérant la nécessité de doter la cuisine d'un équipement complémentaire et notamment d'une étuve

Le maire fait part des devis qu'il a demandé à la société GC2M qui a donné entière satisfaction pour la fourniture du lave-vaisselle de la cantine :

- Une étuve qui maintient en température : 3360 € ht soit 4032.00 € ttc
- Une étuve remet et maintient en température : 3610 € ht soit 4332 € ttc

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de l'étuve qui remet et maintient en température pour un montant de 3610 € ht.

Travaux sur la toiture d'une chapelle de l'Eglise Saint-Pierre

Le maire rappelle la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée avec l'ATDA pour les travaux ci-dessus. Il rappelle l'entretien entre, M. Hugo Théoleyre, architecte de la DRAC, et l'entreprise Chantel (couverture) qui a transmis un devis. Des travaux de maçonnerie sont également nécessaires pour lesquels l'entreprise Garçon a aussi fourni un devis.

Au vu de l'estimation des travaux, en dessous de 25 000 € ht, M. Théoleyre propose de demander directement un montant d'honoraires à M. Duplat

pour préparer un DPFG (décomposition du prix global et forfaitaire) et solliciter des entreprises.

Les travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la DRAC et du Département et pour ce faire, il faut que les entreprises soient habilitées en restauration bâtiments classés. C'est donc l'architecte M. Duplat qui tranchera.

Achat jeux pour enfants

Deux conseillers se sont chargés d'étudier le choix des jeux pour enfants qui pourraient être installés sur la commune. Un lot de 3 jeux est proposé avec cabane et toboggan (structure en bois), un jeu ressort et une bascule et un panneau d'aire de jeux pour un montant de 3665 € ht soit 4398 € ttc. Il faudra prévoir un goudron gommé, ou sable pour installer l'aire de jeux.

Les élus s'interrogent sur l'endroit où installer les jeux, derrière la salle des fêtes ou le Pré Féraud (les avis sont partagés), ainsi que les normes à respecter. La mairie va se renseigner.

Appel à projet du ministère de la Transition écologique pour le financement de la création de chemin de randonnée

Le ministère de la Transition écologique a lancé un appel à projets pour créer ou restaurer 1 000 km de sentiers de randonnée, et ce afin de préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords de ces sentiers.

Cet appel à projets, baptisé « Sentiers de nature », s'adresse entre autre à des collectivités et établissements publics, ainsi qu'aux associations agréées de protection de l'environnement, ou gérant des itinéraires de randonnée pédestre.

Pourront être financés jusqu'à 80%, les études préalables et travaux d'aménagement de sentiers, des actions pour l'accueil du public etc Les candidatures se font en ligne sur le site du Cerema jusqu'au 31/10/2024 et les travaux pourront se dérouler jusqu'au 31/12/2025.

Le maire rappelle que proposer un itinéraire de randonnée autour de Verneuil est un projet sur lequel il réfléchit depuis longtemps. Au vu des possibilités de financement, ce projet va être étudié.

Réflexion sur l'avenir du restaurant

Le maire rappelle que le restaurant l'Imprévu est en vente auprès de l'agence Century 21 au prix de 87 000 € ttc.

La commune a également contacté la Préfecture pour connaitre les possibilités de financements de la DETR. L'Etat semble frileux pour aider les communes au détriment de l'initiative privée.

Des élus s'inquiètent du coût pour restaurer le bâtiment avec la hausse vertigineuse du prix des matériaux.

La question principale qui se pose est de savoir si le conseil municipal, souhaite sauvegarder le dernier commerce sur la commune.

Devant le risque que le restaurant soit vendu comme maison d'habitation et disparaisse, le maire estime que la commune doit se positionner pour sauver le dernier commerce de la commune.

Dans un deuxième temps, la commune se rapprochera de l'Atda et construira le projet financier pour la restauration du bâtiment et le revendra si ce projet n'est pas réalisable.

Délibération : Achat du restaurant l'Imprévu

Considérant la mise en vente du restaurant l'Imprévu auprès de l'agence Century 21 au prix de 87000 €.

Considérant la crainte des élus de voir le restaurant vendu en maison d'habitation,

Considérant la nécessité de sauvegarder le dernier commerce de la commune,

Considérant l'utilité d'un restaurant pour les habitants de la commune, lieu de rencontre pour partager un moment de convivialité et maintenir le lien social.

Considérant le patrimoine architectural du village (monuments, classés, inscrits et demeures remarquables) attirant de nombreux visiteurs,

Considérant les activités culturelles proposées par la commune et les associations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix pour et 2 abstentions :

- ⇒ Décide de se porter acquéreur du restaurant l'Imprévu
- ⇒ Décide de proposer le prix de 77000 € ttc.
- ⇒ Mandate le maire pour signer tout document se rapportant à cette vente.



OBLIGATION DE TRIER SES BIODÉCHETS

A compter du 1^{er} janvier 2024, le SICTOM devra proposer une solution de tri des déchets organiques pour tous les usagers. Vos élus ont d'ores et déjà voté la gratuité des idts compostage : commandez le vôtre et adoptez un composteur domestique 1

Pour séparer la part de biodéchets de vos ordures ménagères, environ 17% de la poubelle, le compostage à domictie est une solution simple, efficace, économique et écologique. Le SICTOM Sud-Allier vous offre un lett composé d'un composteur -300 ou 600 litres- qui peut être accompagné d'accessoires (bloseau et/ou sérateur). Cette dotation est couplée avec une brève formation.





RDV sur notre site : www.sictomsudallier.fr nour davantage d'Infos et nour réserver votre date et votre créneau de récupération du kit compostage. Aucune distribution ne sera assurée sans réservation préciable

ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

Désormais, toute poubelle présentée à la collecte des ordures ménagères et contanant des déchets verts, des emballages en verre ou des emballages et papiers sera refusée.

Les agents de collecte sont chargés de vérifier le bon respect de ces consignes avent de remesser la poubelle.



Suite aux dernières analyses d'ordures ménagères, nous constatons que 54% de notre poubelle contient encore de nombreux déchets qui doivent suivre une autre filière de collecte et de traitement : tri, compostage, déchèterle. Emballages, papiers, végétaux et emballages en verre ne doivent plus être traités par incinération. Nous comptons sur yous I

OBLIGATION DE POSSÉDER UN BADGE POUR LES DÉCHÈTERIES

A compter du 1" janvier 2023, il sera obligatoire de posséder un badge pour accéder à 12 de nos déchèterles. Le nombre de passages annuels sera en outre plafonné à 24.

Déchètaries concernées : Beyet, Balleneves, Chantelle, Charmell, Ebreuil, Gannat Monétay/Allier, St Germain des Fossés, St Prix, St Yorre, Tronget et Varennes/A.





Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr contact@sictom-sud-allier.fr







RECLEMENT DE COLLECTE ORDURES MENACERES

Obligation de trier

A compter de janvier 2023, notre règlement de collecte portant sur les ordures ménagères est renforcé pour inciter l'ensemble des usagers à trier davantage et mieux.

NOUVEAU RÈGLEMENT

Désormais, toute poubelle présentée à la collecte des ordures ménagères et contenant des déchets verts, des emballages en verre ou des emballages et papiers sera refusée.

Les agents de collecte sont chargés de vérifier le bonrespect de ces consignes avant de ramasser la poubelle.





POURQUOI CES OBLIGATIONS ?

Suite aux dernières analyses d'ordures ménagères réalisées sur le territoire, nous constatons que 54% de notre poubelle contient encore de nombreux déchets qui doivent suivre une autre filière de collecte et de traitement : trì, compostage, déchetterie. Emballages, papiers, végétaux et emballages en verre ne doivent plus être traités par incinération.

Pour rappel, notre coût de traitement (investissement + fonctionnement) pour les ordures ménagères est supérieur à 2006/tonne. Plus de 14 000 tonnes annuelles pourraient être ainsi détournées de l'incinération et générer une économie estimée à 1,6 millions d'euros chaque année...

Nous comptans sur vaus I









Afin de répondre à l'obligation de séparer ses biodéchets (déchets biodégradables tels que restes alimentaires, marc et filtre à café, feuilles mortes...) des ordures ménagères, le SICTOM Sud-Allier propose des kits compostage gratuits aux particuliers.

Actuellement, ces déchets représentent environ 30% de notre poubelle !

MODALITÉS DE DOTATION

Chaque foyer résident sur l'une des 149 communes adhérentes su SICTOM Sud-Allier peut bénéficier de cette offre. Celle-ci concerne un kit per foyer : un composteur 300 ou 600 litres + aéreteur + bloseau. Selon les stocks disponibles au moment de la remise, il se peut que vous n'ayez pas le choix du modèle de composteur.

Dans un premier temps, de janvier à avril 2023, les kits seront à retirer au SKTOM à Bayet. Une seconde campagne de distribution, organisée sur tout le territoire, sera programmée à partir de mai 2023. Les lieux et dates de permanences seront diffusées vers la fin du premier trimestre.

ATTENTION : réservation obligatoire de la date et du créneau horaire, en ligne, sur notre site internet : www.sictomsudelliecfr

Aucune remise ne sera effectuée sens critte réservation préalable.



Obligation de trier ses

biodéchets

QUELLES OBLIGATIONS?

D'ici 2024, chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier ses biodéchets : plus question de tout jeter dans le bac noir i Épluchures, coquilles d'œufs et sachets de thé sont voués à « retourner à la terre ». Constitués à 80 % d'œu, ces déchets pourraient être valorisés sur place grâce au compostage.

Pour répondre au mieux à cette obligation nationale, le SICTOM Sud-Allier met à disposition de ses usagers des solutions de tri complémentaires ; kit de compostage individuel gratuit, développement des sites de compostage partagé, compostage en établissement.

Composter ses blodéchets, c'est les valoriser en compost utile au jardin mais aussi pour les plantes intérieures. Composter c'est aussi participer à l'optimisation des coûts de gestion de nos déchets.

Nous comptant sur vaus I







Obligatoires

BADGES DÉCHETTERIES

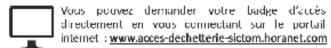
A partir du 2 janvier 2023, il sera obligatoire de présenter son badge dans les déchetterles équipées du contrôle d'accès. En l'absence de badge, l'entrée en déchetterle sera refusée.

QUI EST CONCERNÉ ?

Particuliers, professionnels et collectivités doivent être en possession de leur badge.

Pour les particuliers, chaque foyer se verra remettre un badge et, concernant les professionnels et collectivités, le SICTOM Sud-Allier délivrera un badge par véhicule. Le badge est gratuit.

COMMENT OBTENIR SON BADGE ?



Vous serez invités à compléter un formulaire et à scanner les documents à fournir. Votre inscription sers ensuite validée par le SICTOM Sud-Allier et un compte usager sers créé à votre nom.

OU



Vous pouvez abtenir votre badge en complétant le bulletin d'adhésion disponible auprès du gardien de déchetterie ou sur notre site.

Ce bulletin est à renvoyer au SICTOM Sud Allier, accompagné des justificatifs demandés, à l'adresse suivante : SICTOM Sud-Allier - 10 rue des Bouillots - 03500 BAYET ou par mail : contact@sictom sud allier.fr

Dans es deux cas, les connées personnelles seront utilisées, conformement au Replement Général sur la Protection des Données (RGFD), et les cocuments fournis seront détruits par incinération après leur enregistrement.



12 DÉCHETTERIES ÉQUIPÉES

En janvier 2023, ce sont 12 déchetterles qui sont équipées du contrôle d'accès : *Boyet, Bellenaues, Chantelle (ces 3 premières nouvellement équipées en 2023),* Charmell, Ebraull, Gannat, Monétay/Allier, St. Garmain des Fossés, St. Prix, St. Yorre, Tronget et Varannes/Allier.

A terme, les déchetteries de Le Donjon, Le Mayet de Montagne et St Gérand le Puy seront également concernées.

24 PASSAGES ANNUELS

A compter de 2029, l'accès en déchetterle sera limité à 24 passages per an. Une dérogation pourra être établie, sur dernande auprès de leur mairie, pour tenir compte des cas particuliers de certains usagers non professionnels.



Dans les deux cas, votre badge d'accès vous sera adressé par voie postale dans un délai d'un mois environ.

Nº Vert 0 800 831 628









Vos services

Vous êtes encore nombreux à vous poser certaines questions pratiques au sujet de vos déchets : à quel moment sortir sa poubelle 7 Les collectes ont-elles lieu les jours fériés ? Quels sont les horaires et jours d'ouverture des déchetteries?

Vous trouverez ici toutes les réponses à vos questions.



QUAND SORTIR SES POUBELLES ?

Bacs/sacs jaunes et poubelles d'ordures ménagères sont à présenter la veille au soir des jours de collecte.

Les horaires des tournées sont en effet variables d'une semaine à l'autre en raison de travaux ou d'incidents techniques. Ainsi, pour ne pas louper le ramassage, nous vous remercions de sortir vos poubelles la veille!

OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture de nos 15 déchetteries, nous vous invitors à consulter notre site internet : www.sictomsudellier.fr ou notre page Facebook ou l'application gratuite PanneauPocket.



VOS SERVICES LES JOURS FÉRIÉS

Les services administratifs déchetteries sont fermés lors de chaque jour

Services collecte, hors 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

Toutes les collectes (ordures ménagères, bacs/sacs jaunes) s'effectuent normalement les jours fériés, hormis 3 jours dans l'année (1º janvier, 1º mai et 25 décembre).

1er janvier, 1er mai et 25 décembre : aucune collecte n'a lieu ces 3 jours fériés

Des reports de collecte peuvent être organisés. Dans ce cas, les dates sont communiquées aux communes concernées et mises en ligne sur notre site internet : www.sictomsudallier.fr, sur notre page Facebook et sur PanneauPocket.









NOUS CONTACTER

Téléphone: 04 70 45 51 67 ou 0 800 831 628 Courriel: contact@sictom-sud-allier.fr Courrier: 10 rue des Bouillots 03500 BAYET. www.sictomsudallier.fr

facebook







Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr contact@sictom-sud-allier.fr







Objectif tri

DANS LE BAC/SACJAUNE, JE TRIE :



DANS LA COLONNE VERRE, JE TRIE:



Bouteilles



Pots





Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr contact@sictom-sud-allier.fr





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Délibération: Achat du restaurant l'Imprévu

Considérant la mise en vente du restaurant l'Imprévu auprès de l'agence Century 21 au prix de 87000 €, pour les parcelles AH 280 d'une superficie de 500 m², AH 269 pour une superficie de 219 m², et AH 340 pour une superficie de 15 m²,

Considérant la délibération du 12 septembre dernier, au cours de laquelle les membres du Conseil Municipal ont fait une offre d'acquisition du restaurant l'Imprévu au prix de 77000 € ttc,

Considérant les différents échanges entre le Maire et la fille de la propriétaire,

Considérant la nouvelle proposition qui s'élève à 78500 € ttc,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ⇒ Décide d'accepter la proposition et de se porter acquéreur du bien immobilier référencé AH 280, AH 269 et AH 340 pour un montant de 78500 € ttc, auquel il sera nécessaire d'ajouter les frais de notaire,
- ⇒ Mandate le maire pour signer tout document se rapportant à cette vente

Délibération : Fonds de concours de la Communauté de communes pour 2022

Considérant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes voté le 20 juillet 2021,

Considérant l'enveloppe 2022 qui pourrait être attribuée à la commune de Verneuil de 4848 €.

Le maire propose d'affecter cette somme aux différents achats ci-dessous :

un lave-vaisselle pour la cantine : 2470 € ht soit 2964 € ttc

Remplacement et installation d'un chauffe-eau à la cantine : 1023.76 € ht soit 1233.51 € ttc

un vidéo projecteur pour la salle des fêtes : 1126.01 € ht soit 1351.21 € ttc

une étuve pour la salle des fêtes : 3900 € ht soit 4680 € ttc

grilles inox pour l'étuve : 60 € ht soit 72 € ttc

un four micro-ondes pour la salle des fêtes : 190.83 € ht soit 229 € ttc

une enceinte portable : 299.14 € ht soit 359 € ttc

bordures médiévales : 760 € ht soit 912 € ttc

Suppression du budget annexe du CCAS

Le maire expose au conseil municipal que:

En application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants et peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Une fois le CCAS dissous, la commune exercera directement les attributions dévolues au CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- décide de dissoudre le CCAS au 1^{er} janvier 2023. A compter de cette date, le conseil municipal exercera directement cette compétence.
- décide de créer un comité communal d'actions sociales composé des anciens membres (élus et extérieurs) du CCAS. Ce comité aura un rôle consultatif et pourra se réunir autant de fois qu'il le souhaitera. Les actions qu'il préconisera pourront être financées par le budget communal.

Délibération Convention d'assistance technique avec le BDQE

La commune de Verneuil est éligible à l'assistance technique fournie par le Département dans le domaine de l'assainissement.

La convention tripartite entre le Département, le SIVOM et la commune décrivant les modalités d'intervention proposées par le Département de l'Allier pour assister techniquement la commune pour la gestion et le suivi de services et des équipements pour la période 2022 - 2024, doit être signée par le maire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

Délibération Réalisation d'une étude thermique concernant le projet de rénovation du bâtiment scolaire

Le Maire rappelle que dans le programme des élus figurait la rénovation du bâtiment de l'école primaire. Ce bâtiment datant des années 50 est en bon état mais mal isolé et il est énergivore.

Le maire fait part de ses différents échanges avec l'Atda (Agence Technique Départementale de

l'Allier).

Il fait part de ses entretiens avec des entreprises afin de comprendre l'ampleur des travaux tant en therme d'isolation extérieur du bâtiment qu'en terme de changement d'huisseries.

Le maire rappelle son entretien avec Mme Jolivet, des bâtiments de France,

Considérant que pour finaliser le projet et déposer une demande de subvention pour le 15 février 2023, la commune doit fournir une étude thermique qui a pour objectif de démontrer que les travaux réalisés permettront d'atteindre le seuil ouvrant droit aux subventions, soit 35 % d'économie d'énergie).

Le maire fait part de la proposition de l'agence Larbre Ingénierie de Montluçon pour une prestation d'un montant de 2600 € ht.

le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter la proposition de l'agence Larbre Ingénierie

Délibération : Honoraires pour les travaux concernant la remise en état des couvertures de la chapelle sud de l'église Saint-Pierre

Le maire rappelle la délibération 17/2022 du conseil municipal du 27 juin 2022, relative à la réalisation d'une mission d'assistance pour l'étude de maitrise d'œuvre par l'ATDA concernant les travaux de couverture de l'église Saint-Pierre,

Considérant les différents échanges par mail avec M. Richard Duplat, architecte du patrimoine et architecte en chef des monuments historiques,

Considérant les deux propositions établies par M. Richard Duplat à la demande du maire, à savoir :

<u>Proposition n° 1</u>: Etablissement d'un diagnostic avec étude d'évaluation pour une restauration générale avec un programme pluriannuel validé par la DRAC, d'un montant de 8725.46 € ht soit 10470.55 € ttc,

Proposition n°2: Etablissement d'un dossier d'autorisation de travaux concernant la remise en état des couvertures de la chapelle sud de l'église Saint-Pierre, avec dossier de consultation des entreprises et mission de suivi des travaux, d'un montant de 5700 € ht soit 6840 € ttc

Considérant les projets déjà en cours et à venir de la commune,

Considérant l'incertitude liée aux marchés de l'énergie,

Considérant l'urgence de restaurer la chapelle sud de l'église,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ⇒ Décide d'accepter la proposition de M. Richard DUPLAT pour l'établissement d'un dossier d'autorisation de travaux concernant la remise en état des couvertures de la chapelle sud de l'église Saint-Pierre, avec dossier de consultation des entreprises et mission de suivi des travaux, d'un montant de 5700 € ht soit 6840 € ttc.
- ⇒ Mandate le maire pour déposer les demandes de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de l'Allier

Permanences France Services

Elles auront lieu:

mardi 3 janvier 2023 mard

mardi 7 février 2023

mardi 7 mars 2023

dans les locaux de la mairie

Etat Civil

Décès

M. Christian CHARNAY, né le 24 septembre 1952 et décédé le 19 novembre 2022



Nouveau chapeau à l'école

Avec un an de retard, la réfection de la toiture de l'école a commencé début novembre. En amont, l'étanchéité et l'isolation de la terrasse avaient été réalisées.

L'étude thermique est en cours

Après l'enlèvement des tuiles, les ouvriers de l'entreprise Gérôme Chantel ont mis en place un écran sous toiture avant la pose des nouvelles tuiles. Ce chantier important est en train de s'achever. Les travaux concernant le pan de la toiture de la mairie côté rue devraient prendre le relais.

Le groupe scolaire construit en 1952 a donc retrouvé un nouveau chapeau.

Après cette première étape, viendra le temps des travaux d'isolation extérieure envisagés.

L'étude thermique qui est en cours viendra compléter le dossier monté pour les demandes de subventions. Avec l'augmentation constante des prix, il est compliqué de se projeter. Toutefois, en fonction des possibilités budgétaires et des aides accordées, ces travaux pourraient débuter fin 2023.



Repas de fin d'année

Le maire, Daniel Léger, ses adjoints, Sophie Gaillardon et Patrick Benassy ainsi que les membres du CCAS ont invité les aînés de la commune à partagé un moment festif à la salle communale des tilleuls.

Dans son mot de bienvenue, Daniel Léger a souligné l'importance de ces moments de partage et de convivialité dans un petit village comme Verneuil où la solidarité n'est pas un vain mot.

Il a eu une pensée pour ceux qui ne pouvaient être présents pour des raisons de santé ou pour ceux qui sont dans la peine.

Les conciliabules se sont poursuivis dans une ambiance conviviale





Après l'apéritif, le menu qui proposait entre autres foie gras, magret de canard et gâteau à la pistache a été très apprécié.

Les conciliabules se sont poursuivis dans une ambiance conviviale autour du café et des incontournables chocolats de noël offerts par le maire et ses adjoints.

Les enfants ont rencontré le père noël

Dimanche 11 décembre, les enfants de la commune âgés de 0 à 6 ans étaient conviés avec leurs parents à venir rencontrer le père noël à la salle communale des tilleuls.

En l'attendant, un spectacle de marionnettes était proposé à ce jeune public.

Après une partie théâtre, les enfants ont vu évoluer des marionnettes à fils (Luis Mariano, Florent Pagny...) chantant leurs succès.



Puis c'est au son de chants de noël que le père noël a fait son entrée sous les yeux émerveillés des enfants. Installé près du sapin, il a distribué cadeaux et friandises. Les petits lutins joyeux se sont retrouvés autour de la table où les attendaient jus de fruits et gâteaux pendant que les parents partageaient le verre de l'amitié avec les élus.





Travaux d'élagage



Profitant de la nacelle utilisée pour l'installation de décorations de noël, les agents communaux, accompagnés de Charles De Paula et Cindy Moisson stagiaire, ont réalisé des travaux d'élagage chemin de Chillot et sont aussi intervenus dans le talus de la Motte Coquet où des arbres morts devenus dangereux ont été abattus.

De nouveaux travaux sont prévus en janvier dans la côte des Rocs.



COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURONNAIS

Mairie
1, rue des Ecoliers

Téléphone : 04 70 45 42 16 Messagerie : mairie-verneuil-enbourbonnais@wanadoo.fr

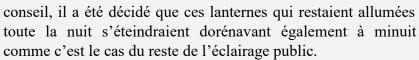
Retrouvez-nous sur le web www.verneuil-enbourbonnais.fr ou sur facebook

Les lanternes vont s'éteindre!

Dans sa politique d'économie d'énergie, la municipalité avait décidé il y a quelques mois de modifier l'éclairage de l'église qui durait toute la nuit en programmant son extinction à minuit.

Suite à un retard dans les travaux du SDE, le remplacement des lanternes du bourg par des lanternes à leds prévu fin décembre est reporté en début d'année prochaine.

Dans une réflexion lors du dernier



Cette nouvelle programmation se fera lors de leur remplacement.



Verneuil a revêtu ses habits de lumière

Pour les fêtes de fin d'année, les agents communaux Christian et Pierre ont installé traversées de rues, guirlandes



lumineuses à la mairie et à la salle communale.

Le sapin qu'ils ont dressé place de la Fontaine trône, paré de ses habits de lumière.

Dès la nuit tombée, le village scintille dans l'ambiance de noël.



En vous promenant dans le centre historique, n'hésitez pas à pousser la porte de l'église pour découvrir la crèche réalisée par Lucienne Zaidineraite aidée de son mari.

